

Budget voté 2002

Services du Premier ministre. II. Secrétariat général de la défense nationale

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

I. Récapitulations des crédits	5
Crédits par titre et partie	7
Crédits et effectifs par agrégat et titre	9
Crédits par chapitre et article	11
II. Analyse des crédits	13
Dépenses ordinaires.....	15
Dépenses en capital.....	47
III. Documents annexes	53
Crédits ouverts à titre non reconductible.....	55
Récapitulation générale des emplois budgétaires.....	57
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires.....	59
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps.....	63
Présentation économique des dépenses.....	67
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	69

I. Récapitulations des crédits

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses ordinaires		24.576.772
Titre III - Moyens des services		24.576.772
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité		11.593.264
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales		2.089.714
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services		9.398.469
6ème partie - Subventions de fonctionnement		1.495.325
Dépenses en capital	32.930.000	14.787.000
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat	32.930.000	14.787.000
7ème partie - Equipements administratif et divers	32.930.000	14.787.000
Total général	32.930.000	39.363.772

Crédits et effectifs par agrégat et titre

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total pour 2002	Effectifs pour 2002
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
31 Secrétariat général de la défense nationale	24.576.772		14.787.000		39.363.772	278
Total général	24.576.772		14.787.000		39.363.772	278

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Dépenses ordinaires				
Titre III - Moyens des services				
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité				
31-01			Rémunérations des personnels	8.212.990
	10	31	Secrétariat général de la défense nationale	8.112.357
	30	31	Nouvelle bonification indiciaire	100.633
31-02			Indemnités et allocations diverses	3.380.274
	10	31	Secrétariat général de la défense nationale	3.380.274
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales				
33-90			Cotisations sociales. Part de l'Etat	1.819.496
	10	31	Secrétariat général de la défense nationale	1.819.496
33-91			Prestations sociales versées par l'Etat	262.359
	10	31	Secrétariat général de la défense nationale	262.359
33-92			Autres dépenses d'action sociale	7.859
	10	31	Cantines	2.355
	20	31	Colonies de vacances	1.220
	30	31	Sociétés mutualistes	"
	40	31	Secours	1.524
	50	31	Services médico-sociaux	320
	60	31	Allocation aux étudiants infirmes	"
	70	31	Aide aux mères	2.440
	80	31	Emploi des handicapés	"
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services				
34-98			Moyens de fonctionnement des services	9.398.469
	10	31	Secrétariat général de la défense nationale	9.398.469
6ème partie - Subventions de fonctionnement				
36-10			Institut des hautes études de défense nationale. Subvention de fonctionnement	1.495.325
	10	31	Institut des hautes études de défense nationale	1.495.325

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses en capital					
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat					
7ème partie - Equipements administratif et divers					
57-03			Equipement et matériel	32.930.000	14.787.000
	10	31	Programme civil de défense	7.622.000	5.336.000
	20	31	Centre de transmissions gouvernemental	1.525.000	1.525.000
	30	31	Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information	1.525.000	1.676.000
	40	31	Capacités techniques interministérielles	22.258.000	6.250.000

II. Analyse des crédits

Dépenses ordinaires

Chapitre 31-01 : Rémunérations des personnels

Articles	Crédits
10 Secrétariat général de la défense nationale	8.112.357
30 Nouvelle bonification indiciaire	100.633
Total pour le chapitre	8.212.990

Chapitre 31-01

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Secrétariat général de la défense nationale	8.112.357
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>8.681.750</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-569.393</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-569.393</i>
6412	§11	Personnels administratifs titulaires. - Rémunérations principales	2.217.208
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>2.252.317</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-35.109</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 90 emplois détaillés en 3ème partie	2.252.317
64132	§21	Personnels contractuels sur emplois. - Rémunérations principales	4.754.814
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>5.289.098</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-534.284</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 160 emplois détaillés en 3ème partie	5.289.098
	§30	Autres charges connexes au traitement	
64483	§31	Indemnisation du chômage des agents non fonctionnaires de l'Etat	14.022
64188	§41	Personnel militaire - Soldes	512.206
		Dépense annuelle correspondant aux 28 emplois détaillés en 3ème partie	512.206
64389	§42	Indemnités du personnel militaire	290.596
64118	§51	Rémunération des apprentis	41.226
644118	§81	Indemnité de résidence de métropole et D.O.M.	192.925
64432	§90	Supplément familial de traitement	89.360
		Article 30 - Nouvelle bonification indiciaire	100.633
64487	§10	Nouvelle bonification indiciaire	100.633
		Nouvelle bonification indiciaire attribuée en application des décrets n° 91-1052 du 14 octobre 1991, n° 93-524 et 93-525 du 27 mars 1993, n° 96-1098 du 17 décembre 1996 et n° 98-189 du 19 mars 1998.	17.851
		Nouvelle bonification indiciaire pour l'encadrement supérieur attribuée en application du décret n° 2001-1067 du 16 novembre 2001 modifié par le décret 2001-1156 du 7 décembre 2001.	82.782

Chapitre 31-01

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 10 - Secrétariat général de la défense nationale

§ 11 Personnels administratifs titulaires. - Rémunérations principales

90 emplois :

2.252.317

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Secrétaire général du secrétariat général de la défense nationale	Gr.G	Gr.G		78.096
1	Secrétaire général adjoint du secrétariat général de la défense nationale	Gr.E	Gr.E		67.371
5	Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		316.615
1	Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis		56.515
5	Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B		226.802
1	Ingénieur en chef des télécommunications	750-Gr.A	618-Gr.A		40.064
1	Ingénieur de 1ère classe des télécommunications	772-852	634-695	665	34.623
10	Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	498	259.278
1	Administrateur civil de 2ème classe	427-750	378-618	498	25.928
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	38.736
1	Attaché principal d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	28.792
2	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	51.544
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	23.169
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	43.734
7	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	137.032
5	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	376	97.880
11	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	186.129
20	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	321.755
5	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	78.096
2	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	30.510
1	Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	325	16.921
1	Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
1	Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	300	15.620
4	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	61.019
Total : 90				Total :	2.252.317

§ 21 Personnels contractuels sur emplois. - Rémunérations principales

160 emplois :

5.289.098

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
5	Chargés de mission hors classe du secrétariat général de la défense nationale	Gr.B bis	Gr.B bis		282.575
6	Chargés de mission de 1ère classe du secrétariat général de la défense nationale	901-Gr.B	733-Gr.B		272.163

Chapitre 31-01

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
25	Chargés de mission de 2ème classe du secrétariat général de la défense nationale	801-Gr.A	657-Gr.A		1.026.962
24	Chargés de mission de 3ème classe du secrétariat général de la défense nationale	427-905	378-736	557	695.989
43	Inspecteurs de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information	685-Gr.A	569-Gr.A		1.667.869
1	Chargé de mission	585-785	493-645	569	29.625
3	Agents sur contrat hors catégorie Défense (cadre)	379-Gr.A	348-Gr.A		99.104
3	Agents sur contrat catégorie 1C de la Défense (personnel administratif)	612-780	513-641	577	90.123
4	Agents sur contrat catégorie 2C de la Défense (personnel administratif)	442-701	388-581	485	101.004
2	Agents sur contrat catégorie 3C de la Défense (personnel administratif)	340-548	320-465	393	40.923
12	Agents sur contrat de 1ère catégorie du secrétariat général de la défense nationale	379-685	348-569	459	286.768
21	Agents sur contrat de 2ème catégorie du secrétariat général de la défense nationale	310-515	299-442	371	405.630
1	Agent contractuel	725-1015	599-820	710	36.966
1	Agent contractuel	701-966	581-782	682	35.508
1	Agent contractuel	585-785	493-645	569	29.625
4	Agents contractuels	455-585	397-493	445	92.674
4	Agents contractuels	379-685	348-569	459	95.590
Total : 160				Total :	5.289.098

§ 41 Personnel militaire - Soldes

28 emplois :

512.206

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Major	485-612	419-513	466	24.262
1	Adjudant de gendarmerie	351-509	327-437	382	19.889
3	Maréchaux des logis chefs de gendarmerie	332-485	314-419	367	57.323
23	Gendarmes	266-479	270-415	343	410.732
Total : 28				Total :	512.206

Chapitre 31-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		6.535.768
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-114.337 "
Crédit disponible pour l'exercice		6.421.431
Engagements à l'administration centrale	6.025.349	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		6.020.204
Crédit disponible en fin d'exercice		401.227

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		7.307.919
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		" "
Crédit disponible pour l'exercice		7.307.919
Engagements à l'administration centrale	7.294.021	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		7.022.162
Crédit disponible en fin d'exercice		285.757

Chapitre 31-01

**Tableau des effectifs militaires hors budget
du Secrétariat général de la défense nationale
au 1^{er} janvier 2002**

	Terre	Air	Marine	Gendarmerie	DGA (1)
Colonel	1	-		-	1
Capitaine de vaisseau			1		
Lieutenant-colonel	3	2	-	-	2
Capitaine de Frégate					
Commandant	-	-	-	1	-
Capitaine de Corvette					
Capitaine	1	-	-	1	3
Lieutenant de Vaisseau					
Major	-	-	-	1	-
Adjudant-chef	1	-	-	-	-
Adjudant, Premier Maître	4	1	1	1	-
Sergent-chef	2	2	-		-
Maréchal des logis chef				3	
Sergent, Second Maître	5	8	4	-	-
Gendarme	-	-	-	24	-
Garde républicain	-	-	-	3	-
Militaire engagé	-	2	-	-	-
Total	17	15	6	34	6

Total général 78

(1) assimilation des grades par le biais des indices

Cette répartition, valable au 1^{er} janvier 2002, est susceptible de varier en cours d'année.

Chapitre 31-02 : Indemnités et allocations diverses

Articles	Crédits
10 Secrétariat général de la défense nationale	3.380.274
Total pour le chapitre	3.380.274

Chapitre 31-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Secrétariat général de la défense nationale	3.380.274
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>3.419.695</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-39.421</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-194.508</i>
		<i>Aménagement indemnitaire</i>	<i>155.087</i>
642132	§10	Indemnité forfaitaire de frais de représentation Décret du 26 janvier 1970 et arrêté du 17 décembre 1973 Secrétaire général	2.058 2.058
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Heures supplémentaires Décret n°2002-60 du 14 Janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.	8.384
642232	§23	Indemnités forfaitaires du personnel du service automobile (non indexées) <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Décret n°72-176 du 6 mars 1972 et arrêté du 31 décembre 1999	16.822 9.852 6.970
642231	§24	Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires - Régime général <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales et arrêté du même jour . Indemnité forfaitaire spéciale aux ingénieurs des télécommunications (décret du 11 juin 1971 et arrêté du 21 mars 1996) .	198.302 149.707 48.595 149.707
642232	§25	Indemnités forfaitaires à certains agents de l'ordre technique (non indexées) Décret n° 76-317 du 7 avril 1976, arrêté du 13 avril 1990.	"
642232	§26	Indemnités forfaitaires à certains agents de l'ordre administratif (non indexées) Décret 2002-63 du 14 janvier 2002 11 Agents sur contrat	21.102
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642312	§31	Indemnité du régisseur d'avances Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 et arrêté du 28 mai 1993	320
642331	§32	Indemnités forfaitaires pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants Décret n°67-624 du 23 juillet 1967 modifié par le décret n°76-206 du 24 février 1976 et arrêté du 30 août 2001	89
642381	§33	Indemnités de sujétions (Décret du 6 septembre 1989)	16.532
642418	§41	Prime de rendement <i>Dépense annuelle théorique</i>	518.405 411.913

Chapitre 31-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	<i>Ajustements</i>	106.492
	Décret n°50-196 du 6 février 1950	
	§50 Indemnités de qualification et de technicité	
642528	§51 Indemnités de technicité spéciale Indemnités de technicité spéciale au profit des inspecteurs de la DCSSI	1.034.078
642523	§52 Prime de fonctions des personnels affectés au traitement de l'information Décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié par le décret n° 89-558 du 11 août 1989.	5.764
	§60 Autres indemnités spécifiques	
642888	§61 Indemnité spéciale aux agents sur contrat hors catégorie <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Décret du 24 novembre 1970 3 agents sur contrat.	5.320
		4.955
		365
642888	§62 Complément de rémunération (décret n°2001-1000 du 2 novembre 2001) <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Arrêté du 2 novembre 2001	883.047
		1.161.000
		-277.953
64273	§63 Indemnités forfaitaires versées aux collaborateurs extérieurs du SGDN (Décret n° 96-698 du 7 août 1996)	266.786
64278	§64 Indemnités allouées aux collaborateurs permanents de la DCSSI	116.524
64389	§65 Accessoires de solde	80.790
64268	§71 Indemnités d'enseignement, de jury, de recherche	77.681
64285	§86 Indemnité d'administration et de technicité <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	99.000
		22.890
		76.110
		22.890
642887	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	29.270
64414	§88 Primes spéciales d'installation	"
64486	§89 Indemnité exceptionnelle pour cessation progressive d'activité	"

Chapitre 31-02

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 10 - Secrétariat général de la défense nationale

§ 24 Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires - Régime général

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Secrétaire général du secrétariat général de la défense nationale	7.078	7.078
1	Secrétaire général adjoint du secrétariat général de la défense nationale	7.078	7.078
5	Directeurs d'administration centrale	6.260	31.300
1	Chef de service d'administration centrale	5.445	5.445
5	Sous-directeurs d'administration centrale	5.442	27.210
1	Administrateur civil de 2ème classe	2.028	2.028
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	3.018	3.018
1	Attaché principal d'administration centrale de 2ème classe	2.241	2.241
2	Attachés d'administration centrale	2.012	4.024
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	1.809	1.809
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	1.768	3.536
7	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	1.662	11.634
1	Ingénieur en chef des télécommunications	4.418,43	4.418
1	Ingénieur de 1ère classe des télécommunications	3.535,29	3.535
10	Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	3.535,29	35.353
Total :			149.707

§ 86 Indemnité d'administration et de technicité

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
2	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	408	816
5	Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	419	2.095
20	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	433	8.660
11	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	438	4.818
1	Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	438	438
5	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	444	2.220
7	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	549	3.843
Total :			22.890

Chapitre 31-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.257.792
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		152.449 "
Crédit disponible pour l'exercice		2.410.241
Engagements à l'administration centrale	2.367.080	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.365.668
Crédit disponible en fin d'exercice		44.573

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		2.861.863
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-30.490 "
Crédit disponible pour l'exercice		2.831.373
Engagements à l'administration centrale	2.818.366	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.663.292
Crédit disponible en fin d'exercice		168.081

Chapitre 33-90 : Cotisations sociales. Part de l'Etat

Articles	Crédits
10 Secrétariat général de la défense nationale	1.819.496
Total pour le chapitre	1.819.496

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Secrétariat général de la défense nationale	1.819.496
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	245.040
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	581.732
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	218.172
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	81.571
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	7.622
64633	§40	Sécurité sociale des personnels militaires	232.485
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	353.484
65115	§60	Taxe pour les transports	96.763
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	2.627

Chapitre 33-90

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-90 Cotisations sociales. Part de l'Etat

Récapitulation des cotisations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	245.040
§ 21	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire	581.732
§ 23	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	218.172
§ 24	Agents permanents non titulaires. - Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	81.571
§ 32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	7.622
§ 40	Sécurité sociale des personnels militaires	232.485
§ 50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	353.484
§ 60	Taxe pour les transports	96.763
§ 70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnels non titulaires	2.627
Total :		1.819.496

§10 Sécurité sociale. Agents titulaires et ouvriers de l'Etat :

décret n°96-1165 du 26 décembre 1996, décret n°97-1249 du 29 décembre 1997 et articles D 712-38, D 712-40, D 712-41, D 712-54-1 du code de la sécurité sociale

§21 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire :

article L 242-1, article R 242-1 et article D 242-3 du code de la sécurité sociale

§23 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale et décret n°2001-1069 du 16 novembre 2001

§24 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale

§32 Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et articles D 242-3, D 242-4, D 242-6-1 et D 242-7 du code de la sécurité sociale

§40 Sécurité sociale des personnels militaires :

articles D 713-15 et D 713-17 du code de la sécurité sociale

§50 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective :

décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 et arrêté du 30 décembre 1991

§60 Taxe pour les transports :

loi n°92-1376 du 30 décembre 1992 (article 115-1 de la loi de finances pour 1993) et décret n°92-1463 du 31 décembre 1992

§70 Cotisations patronales versées au F.N.A.L. personnels non titulaires :

article L 834-1 du code de la sécurité sociale

§90 Affiliation rétroactive aux assurances sociales :

article L 65 du code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) et article D 173-16 du code de la sécurité sociale.

Chapitre 33-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.045.190
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		128.819 "
Crédit disponible pour l'exercice		1.174.009
Engagements à l'administration centrale	1.157.507	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.157.507
Crédit disponible en fin d'exercice		16.502

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.540.170
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-30.490 "
Crédit disponible pour l'exercice		1.509.680
Engagements à l'administration centrale	1.481.808	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.363.025
Crédit disponible en fin d'exercice		146.655

Chapitre 33-91 : Prestations sociales versées par l'Etat

Articles	Crédits
10 Secrétariat général de la défense nationale	262.359
Total pour le chapitre	262.359

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
Article 10 - Secrétariat général de la défense nationale			262.359
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	48.190
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	3.880
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	2.328
647116	§24	Complément familial	"
647113	§25	Allocations familiales	161.181
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	621
647118	§29	Allocation de soutien familial	776
647213	§31	Congés de longue durée	1.397
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64726	§33	Capital-décès	17.830
64728	§39	Autres risques maladie	"
64738	§40	Accidents de service	248
64748	§50	Accidents du travail	1.086
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	931
64713	§71	Allocation de présence parentale	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	922
64783	§91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	22.969

Chapitre 33-91

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-91 Prestations sociales versées par l'Etat

Récapitulation des prestations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Prise en charge des trajets domicile-travail	48.190
§ 21	Allocation d'adoption	"
§ 22	Allocation pour jeune enfant	3.880
§ 23	Allocation d'éducation spéciale	2.328
§ 24	Complément familial	"
§ 25	Allocations familiales	161.181
§ 26	Allocation de parent isolé	"
§ 27	Allocation parentale d'éducation	"
§ 28	Allocation de rentrée scolaire	621
§ 29	Allocation de soutien familial	776
§ 31	Congés de longue durée	1.397
§ 32	Allocation d'invalidité temporaire	"
§ 33	Capital-décès	17.830
§ 39	Autres risques maladie	"
§ 40	Accidents de service	248
§ 50	Accidents du travail	1.086
§ 60	Contrôles médicaux obligatoires	931
§ 71	Allocation de présence parentale	"
§ 75	Congés de naissance ou d'adoption	"
§ 82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	922
§ 91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité	22.969
Total :		262.359

§10 *Prise en charge des trajets domicile-travail :*

loi n°82-684 du 4 août 1982 modifiée et décret n°82-887 du 18 octobre 1982

§21 *Allocation d'adoption :*

loi n°96-604 du 5 juillet 1996 et circulaire n°6B-02-150 du 21 janvier 2002

§22 *Allocation pour jeune enfant :*

articles L 531-1, L 531-2, R 531-1 à 15, D 531-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§23 *Allocation d'éducation spéciale :*

articles L 541-1 à L 541-3, R 541-1 à R 541-7, D 541-1 et D 541-2 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§24 *Complément familial :*

articles L 522-1 à L 522-2, R 522-1 à R 522-6, D 522-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§25 Allocations familiales :

articles L 521-1 à L 521-3, R 521-1, D 521-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§26 Allocation de parent isolé :

articles L 524-1 à L 524-4, R 524-1 à R 524-13, D 524-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§27 Allocation parentale d'éducation :

articles L 532-1 à L 532-5, R 532-1 à R 532-6, D 532-1 à D 532-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-99 du 15 mars 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§28 Allocation de rentrée scolaire :

décret n°2001-719 du 31 juillet 2001, articles L 543-1, R 543-1 à R 543-7, D 543-1 du code de la sécurité sociale, circulaire 6B-01-481 du 31 juillet 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§29 Allocation de soutien familial :

articles L 523-1 à L 523-3, R 523-1 à R 523-8, D 523-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§31 Congé de longue durée :

article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

§32 Allocation d'invalidité temporaire :

articles L 712 -1, L 712-3, L 712-13 et D 712-13 à D 712-18 du code de la sécurité sociale

§33 Capital-décès :

articles L 712 -1, L 712-3, D 712-19 à D 712-24 du code de la sécurité sociale

§39 Autres risques maladie

§50 Accidents du travail :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986

§71 Allocation de présence parentale :

articles L 544-1 à L 544-8, R 544-1 à R 544-3 et D 544-1 à D 544-7 du code de la sécurité sociale, circulaire Budget/Fonction publique n°6B-01-296 et FP/4 n°2013 du 3 octobre 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée.

§72 Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM :

articles L 842-1 à L 842-3, articles L 841-1 à L 841-4, R 841-1, D 841-1 à D 841-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-2 du 15 janvier 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§75 Congés de naissance ou d'adoption :

circulaire n°6B-90 du 25 juillet 1979

§91 Revenu de remplacement du congé de fin d'activité :

loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée en dernier lieu par la loi de finances pour 2002.

Chapitre 33-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		178.474
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		178.474
Engagements à l'administration centrale	155.207	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		155.207
Crédit disponible en fin d'exercice		23.267

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		212.122
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		212.122
Engagements à l'administration centrale	200.366	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		185.957
Crédit disponible en fin d'exercice		26.165

Chapitre 33-92 : Autres dépenses d'action sociale

Articles	Crédits
10 Cantines	2.355
20 Colonies de vacances	1.220
30 Sociétés mutualistes	"
40 Secours	1.524
50 Services médico-sociaux	320
60 Allocation aux étudiants infirmes	"
70 Aide aux mères	2.440
80 Emploi des handicapés	"
Total pour le chapitre	7.859

Chapitre 33-92

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Cantines	2.355
62831	§10	Subventions	2.355
		Article 20 - Colonies de vacances	1.220
62831	§10	Subventions	1.220
		Article 30 - Sociétés mutualistes	"
62622	§10	Subventions	"
		Article 40 - Secours	1.524
6488	§10	Allocations	1.524
		Article 50 - Services médico-sociaux	320
6068	§10	Fournitures (dont produits pharmaceutiques)	320
		Article 60 - Allocation aux étudiants infirmes	"
6484	§10	Aide sociale	"
		Article 70 - Aide aux mères	2.440
6481	§10	Prestation pour la garde de jeunes enfants	915
6484	§20	Allocation aux parents d'enfants handicapés	1.525
		Article 80 - Emploi des handicapés	"
21831	§10	Achat de matériel	"

Chapitre 33-92

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		7.859
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		152 "
Crédit disponible pour l'exercice		8.011
Engagements à l'administration centrale	7.303	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		7.303
Crédit disponible en fin d'exercice		708

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		7.859
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		457 "
Crédit disponible pour l'exercice		8.316
Engagements à l'administration centrale	4.421	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		3.211
Crédit disponible en fin d'exercice		5.105

Chapitre 34-98 : Moyens de fonctionnement des services

Articles	Crédits
10 Secrétariat général de la défense nationale	9.398.469
Total pour le chapitre	9.398.469

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 10 - Secrétariat général de la défense nationale		9.398.469
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	75.000
21548	§12 Achat de matériel technique	120.000
21831	§13 Achat de matériel de bureau	4.000
6063	§14 Fournitures de bureau	60.000
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	47.000
6128	§16 Location de matériel et de mobilier	13.000
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	73.000
61511	§18 Abonnement et documentation	214.139
6068	§19 Autres fournitures	166.500
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	35.700
61828	§22 Formation (hors informatique)	40.000
6141	§23 Etudes	1.890.500
6111	§24 Travaux d'impression	25.400
6153	§25 Frais de réception	34.340
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	5.976
6518	§27 Impôts et taxes	3.400
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	200.000
61888	§29 Autres prestations de service	1.178.000
	§30 Locaux	
612118	§31 Locations immobilières	41.023
21818	§32 Agencements, installations (y compris aménagement et câblage de locaux)	277.000
6131	§33 Entretien des bâtiments et des installations techniques	433.883
60618	§34 Energie, eau	225.600
61841	§35 Nettoyage des locaux	154.000
61842	§36 Gardiennage	"
612114	§38 Charges connexes aux loyers	"
	§40 Véhicules	
218211	§41 Achat de véhicules de tourisme	"
218218	§42 Achat d'autres véhicules	"
6136	§43 Entretien des matériels de transport	7.200
6068	§44 Outillage et fournitures	"
60118	§45 Carburants, lubrifiants	25.000

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61214	§46 Location de véhicules	125.000
6186	§49 Assurances	10.000
	§50 Déplacements temporaires	
61631	§51 Déplacements en métropole (repas et nuitées)	137.680
61634	§52 Déplacements en métropole (utilisation du véhicule personnel)	"
616328	§53 Déplacements en métropole (autres moyens)	77.000
61621	§54 Déplacements outre-mer (indemnités)	2.000
61622	§55 Déplacements outre-mer (transport)	1.830
61611	§56 Déplacements à l'étranger (indemnités)	498.000
616128	§57 Déplacements à l'étranger (transport)	"
6187	§58 Déplacements temporaires : expérimentation - repas et nuitées (décret n° 2000-929 du 22 septembre 2000)	"
6187	§59 Déplacements temporaires : expérimentation - transports (décret n° 2000-929 du 22 septembre 2000)	"
61668	§60 Autres déplacements	"
61883	§70 Blanchissage	3.491
	§80 Transmissions	
61712	§81 Coût de transmissions de données sécurisées	731.755
	§90 Informatique et télématique	
218328	§91 Achat de matériel	337.000
612121	§92 Location de matériel	55.000
612221	§93 Crédit-bail de matériel	"
61712	§94 Coûts de réseaux de télécommunication	625.000
61341	§95 Entretien de matériel	178.000
202	§96 Logiciels	888.000
6114	§97 Prestations de service	130.752
61821	§98 Formation	48.300
6064	§99 Fournitures et documentation	200.000

Chapitre 34-98
Analyse des crédits

1) Grille d'analyse du titre III

Exécution 2001 (situation provisoire)	Administration centrale
Dépenses immobilières	1.002.860
- dont locations	41.023
- dont agencement	207.073
- dont entretien	409.900
- dont fluides	215.505
- dont nettoyage	125.973
- dont impôts	3.386
Matériels, mobiliers, fournitures	525.859
Dépenses logistiques	396.564
Dépenses liées à l'activité	819.805
Dépenses spécifiques	2.174.654
Total	4.919.743
Effectifs	535
Surface en m ²	11.168

2) Tableau d'information relatif au parc automobile

Désignation	Total
<i>Véhicules de tourisme et assimilés :</i>	17
- puissance fiscale inférieure ou égale à 4CV	1
- puissance fiscale supérieure à 4 CV et inférieure ou égale à 7CV	15
- puissance fiscale supérieure à 7CV	1
<i>Autres véhicules immatriculés :</i>	2
- véhicules utilitaires	2
- motocycles et cycles	0

3) Dépenses informatiques de l'année (tous chapitres de fonctionnement confondus) :

Décomposition par nature de la dépense	Achat de matériel (dont Crédit-bail)	Maintenance du matériel	Réseaux de données	Droits d'usage des logiciels et progiciels	Prestations de service	Formation	Fournitures
Valeur année 2001	340.571	199.708	625.866	674.094	397.297	45.735	233.662

Evolution stock/flux	Mesures de continuité	Mesures nouvelles	Total	Nombre d'écrans	dont micros	Nombre de positions de travail à informatiser	Valeur d'achat du patrimoine grand et moyen système	Valeur d'achat du patrimoine équipement de réseaux	Age moyen des micros
Année N-1	2.364.484	152.449	2.516.933	889	889	62		0,003	4
Année N	2.394.974	67.078	2.462.052	947	947	58		0,003	3

Personnels ayant une activité majoritairement informatique	Nombre catégorie A ou assimilés	Nombre catégorie B	Nombre catégorie C	Somme des rémunérations, indemnités, primes
Année N-1	35	109	9	6.860.206
Année N	53	109	9	7.774.890

Chapitre 34-98

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		8.828.308
Modifications des crédits		-169.627
<i>dont reports</i>		802.998
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		8.658.681
Engagements à l'administration centrale	7.677.733	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		7.432.575
Crédit disponible en fin d'exercice		1.226.106

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		9.088.538
Modifications des crédits		760.532
<i>dont reports</i>		1.226.106
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		9.849.070
Engagements à l'administration centrale	9.680.643	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		8.234.412
Crédit disponible en fin d'exercice		1.614.658

Chapitre 36-10 : Institut des hautes études de défense nationale. Subvention de fonctionnement

Articles	Crédits
10 Institut des hautes études de défense nationale	1.495.325
Total pour le chapitre	1.495.325

Chapitre 36-10
Analyse des crédits

article 10 Institut des hautes études de défense nationale

I Textes institutifs

- ◆ Décret n°97-817 du 5 septembre 1997 érigeant l'Institut des hautes études de défense nationale en établissement public.
- ◆ Arrêté du 15 avril 1998 relatif aux modalités de contrôle financier sur l'Institut des hautes études de défense nationale.

Missions :

- ◆ Donner dans des sessions nationales ou régionales, à des personnalités de différents secteurs d'activités, une information approfondie sur les grands problèmes qui intéressent la défense
- ◆ Soutenir, dans ces domaines, l'activité de ces personnalités devenues anciens auditeurs,
- ◆ Conduire ou susciter des études ou des recherches concernant la Défense,
- ◆ Apporter son concours, dans le domaine de la Défense, aux universités et organismes ayant vocation à l'enseignement, à l'information, aux études et aux recherches,
- ◆ Recevoir les Instituts et Collèges étrangers en vue de les informer sur la politique de Défense de la France.

II Historique des trois dernières années :

	1999 (exécution)	2000 (exécution)	2001 (exécution)
Budget	1.673.412	2.094.536	2.612.854
Subventions	1.409.822	1.453.221	1.463.453
Effectifs	82	82	82

III Equilibre simplifié du budget de l'établissement (année 2002)

	Ressources		Dépenses
Subventions	1.495.325	Personnel	524.908
		Dont rémunérations et indemnités (sur subventions)	443.508
		Dont cotisations sociales (sur subventions)	81.400
Ressources propres	1.041.150	Fonctionnement	1.793.089
		Dont sur subventions	843.308
		TVA	
		Investissement	218.578
Total	2.536.575		2.536.575

IV Description des emplois

Catégories d'emplois	Fourchette indiciaire (IM)	Effectifs
<i>Personnel titulaire</i>		
Adjoint administratif	266-351	1
Secrétaire administratif	290-462	1
Ouvrier groupe VII	«	1
Ouvrier groupe VI chef d'équipe	«	1
<i>Personnel contractuel</i>		
Chargé de mission	378-736	2
Contractuel	435-467	1
Contractuel	504-626	1
Agent de 2 ^{ème} catégorie	299-443	1

Chapitre 36-10

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

Sans objet

Exercice 2001 (situation provisoire) (chapitre nouveau)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.463.452
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		1.463.452
Engagements à l'administration centrale	1.463.452	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		1.463.452
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Dépenses en capital

Chapitre 57-03 : Equipement et matériel

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
10 Programme civil de défense	7.622	5.336
Programme civil de défense		
20 Centre de transmissions gouvernemental	1.525	1.525
Renouvellement et modernisation des stations extérieures et des moyens télégraphiques et de chiffrement		
30 Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information	1.525	1.676
Poursuite des études et de l'équipement des laboratoires		
40 Capacités techniques interministérielles	22.258	6.250
Capacités techniques interministérielles		
Total pour le chapitre	32.930	14.787

Chapitre 57-03

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	27.613	183	6.174	33.604	24.086	9.518
1 ^{er} janvier 2002	55.022	"	6.326	61.348	33.505	27.843

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	27.613	24.086
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-2.839	-2.839
Modifications des crédits en 2001	-8.396	-8.243
Transferts ou répartitions reçus	337	337
Transferts ou répartitions versés	-11.020	-10.867
Loi de finances rectificative	2.287	2.287
Régularisation sur opérations terminées.	5.714	5.714
Loi de finances pour 2002	32.930	14.787
En compte au 1er janvier 2002	55.022	33.505

Chapitre 57-03

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Origine		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Défense	51-71	183	" ¹
Totaux des crédits de paiement à recevoir		183	"

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Economie, finances et industrie	57-90	95	95
Intérieur	57-50	4.631	4.631
Défense	51-71	1.372	1.219
	53-71	76	76
Défense	54-41	"	305
Totaux des crédits de paiement à verser		6.174	6.326

¹ Ce transfert est considéré comme définitivement soldé.

Chapitre 57-03

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	136	534
Loi de finances pour 2000	7.622	5.031
Modifications des crédits	8.757	8.909
Crédit disponible pour l'exercice	16.515	14.474
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	6.443	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	4.257
Crédit disponible en fin d'exercice	10.072	10.217
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	10.072	10.217
Loi de finances pour 2001	6.403	7.013
Modifications des crédits	-8.396	-8.244
Crédit disponible pour l'exercice	8.079	8.986
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	5.603	/////
Délégations	"	/////
Paiements	/////	4.736
Crédit disponible en fin d'exercice	2.476	4.250
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	2.476	4.250
Loi de finances pour 2002	32.930	14.787
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	35.406	19.037

III. Documents annexes

Crédits ouverts à titre non reconductible

Chapitre	Article	Objet	Montant
34-98	10	Moyens nécessaires à la mise en conformité de la sécurité incendie dans des locaux du SGD N (Hôtel national des Invalides) : 2ème tranche.	225.625

Récapitulation générale des emplois budgétaires

Evolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2001	Suppressions	Créations	Effectifs au 31-12-2002	Différence entre 2002 et 2001
Titulaires	79	87	98	90	+11
Contractuels	148	153	165	160	+12
Militaires sous contrat et de carrière	28	28	28	28	"
Appelés du service national	12	24	12	"	-12
Total	267	292	303	278	+11

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chapitre 31-01 Rémunérations des personnels				
Article 10 Secrétariat général de la défense nationale				
Titulaires				
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	20	104001
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	396-449	359-393	5	104003
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	11	104002
Administrateur civil de 2ème classe	427-750	378-618	1	006001
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	5	101801
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	2	101802
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	1	134701
Attaché principal d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	1	134702
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	2	134703
Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	Gr.B bis	1	000000018
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	251-364	263-337	1	010402
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	259-382	266-351	1	010403
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	4	010401
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	5	000000012
Ingénieur de 1ère classe des télécommunications	772-852	634-695	1	028703
Ingénieur en chef des télécommunications	750-Gr.A	618-Gr.A	1	028702
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	427-750	378-618	10	028701
Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	267-427	271-378	1	102801
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	1	128901
Secrétaire général adjoint du secrétariat général de la défense nationale	Gr.E	Gr.E	1	000000064
Secrétaire général du secrétariat général de la défense nationale	Gr.G	Gr.G	1	000000140
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	7	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	2	128902
Sous-directeurs d'administration centrale	901-Gr.B	733-Gr.B	5	000000019
Totaux pour les titulaires			90	
Contractuels				
Agent contractuel	725-1015	599-820	1	00767B
Agent contractuel	585-785	493-645	1	00769B
Agent contractuel	701-966	581-782	1	00768B
Agents contractuels	455-585	397-493	4	00770B
Agents contractuels	379-685	348-569	4	00966B
Agents sur contrat catégorie 1C de la Défense (personnel administratif)	612-780	513-641	3	095806
Agents sur contrat catégorie 2C de la Défense (personnel administratif)	442-701	388-581	4	095805
Agents sur contrat catégorie 3C de la Défense (personnel administratif)	340-548	320-465	2	095804
Agents sur contrat de 1ère catégorie du secrétariat général de la défense nationale	379-685	348-569	12	099904
Agents sur contrat de 2ème catégorie du secrétariat général de la défense nationale	310-515	299-442	21	00772B
Agents sur contrat hors catégorie Défense (cadre)	379-Gr.A	348-Gr.A	3	095203
Chargé de mission	585-785	493-645	1	00766B

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chargés de mission de 1ère classe du secrétariat général de la défense nationale	901-Gr.B	733-Gr.B	6	099901
Chargés de mission de 2ème classe du secrétariat général de la défense nationale	801-Gr.A	657-Gr.A	25	099902
Chargés de mission de 3ème classe du secrétariat général de la défense nationale	427-905	378-736	24	099903
Chargés de mission hors classe du secrétariat général de la défense nationale	Gr.B bis	Gr.B bis	5	099905
Inspecteurs de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information	685-Gr.A	569-Gr.A	43	110101
Totaux pour les contractuels			160	
Militaires sous contrat et de carrière				
Adjudant de gendarmerie	351-509	327-437	1	00002M
Gendarmes	266-479	270-415	23	00004M
Major	485-612	419-513	1	00007M
Maréchaux des logis chefs de gendarmerie	332-485	314-419	3	00003M
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière			28	
Totaux pour l'article 10			278	
Totaux pour le chapitre 31-01			278	
Effectifs totaux			278	

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
Titulaires				90
<i>Adjoint administratifs d'administration centrale</i>	1040			36
Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	104001	259-382	266-351	20
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	104003	396-449	359-393	5
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	104002	267-427	271-378	11
<i>Administrateurs civils</i>	0060			1
Administrateur civil de 2ème classe	006001	427-750	378-618	1
<i>Agents administratifs de l'administration centrale</i>	1018			7
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	101801	251-364	263-337	5
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	101802	245-343	262-323	2
<i>Attachés d'administration centrale</i>	1347			4
Attachés d'administration centrale	134703	379-780	348-641	2
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	134701	864-966	705-782	1
Attaché principal d'administration centrale de 2ème classe	134702	504-821	433-672	1
<i>Conducteurs d'automobile</i>	0104			6
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	010402	251-364	263-337	1
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	010401	245-343	262-323	4
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	010403	259-382	266-351	1
<i>Ingénieurs des télécommunications</i>	0287			12
Ingénieur de 1ère classe des télécommunications	028703	772-852	634-695	1
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	028701	427-750	378-618	10
Ingénieur en chef des télécommunications	028702	750-Gr.A	618-Gr.A	1
<i>Maîtres ouvriers d'administration centrale</i>	1028			1
Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	102801	267-427	271-378	1
<i>Secrétaires administratifs d'administration centrale</i>	1289			10
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	128901	425-612	376-513	1
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	128903	298-544	290-462	7
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	128902	384-579	351-488	2
<i>Emplois fonctionnels</i>				13
Chef de service d'administration centrale	000000018	Gr.B bis	Gr.B bis	1
Directeurs d'administration centrale	000000012	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	5
Secrétaire général adjoint du secrétariat général de la défense nationale	000000064	Gr.E	Gr.E	1
Secrétaire général du secrétariat général de la défense nationale	0000000140	Gr.G	Gr.G	1
Sous-directeurs d'administration centrale	000000019	901-Gr.B	733-Gr.B	5
Contractuels				160
<i>Agents sur contrat de la Défense (personnel administratif C)</i>	0958			9
Agents sur contrat catégorie 1C de la Défense (personnel administratif)	095806	612-780	513-641	3
Agents sur contrat catégorie 2C de la Défense (personnel administratif)	095805	442-701	388-581	4
Agents sur contrat catégorie 3C de la Défense (personnel administratif)	095804	340-548	320-465	2
<i>Agents sur contrat de la Défense, cadres</i>	0952			3

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
Agents sur contrat hors catégorie Défense (cadre)	095203	379-Gr.A	348-Gr.A	3
<i>Chargés de mission et agents sur contrat 1ère catégorie du secrétariat général de la défense nationale</i>	0999			72
Agents sur contrat de 1ère catégorie du secrétariat général de la défense nationale	099904	379-685	348-569	12
Chargés de mission de 1ère classe du secrétariat général de la défense nationale	099901	901-Gr.B	733-Gr.B	6
Chargés de mission de 2ème classe du secrétariat général de la défense nationale	099902	801-Gr.A	657-Gr.A	25
Chargés de mission de 3ème classe du secrétariat général de la défense nationale	099903	427-905	378-736	24
Chargés de mission hors classe du secrétariat général de la défense nationale	099905	Gr.B bis	Gr.B bis	5
<i>Inspecteurs contractuels du service central de la sécurité des systèmes d'information</i>	1101			43
Inspecteurs de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information	110101	685-Gr.A	569-Gr.A	43
<i>Autres emplois</i>				33
Agent contractuel	00767B	725-1015	599-820	1
Agent contractuel	00768B	701-966	581-782	1
Agent contractuel	00769B	585-785	493-645	1
Agents contractuels	00770B	455-585	397-493	4
Agents contractuels	00966B	379-685	348-569	4
Agents sur contrat de 2ème catégorie du secrétariat général de la défense nationale	00772B	310-515	299-442	21
Chargé de mission	00766B	585-785	493-645	1
Militaires sous contrat et de carrière				28
<i>Autres emplois</i>				28
Adjudant de gendarmerie	00002M	351-509	327-437	1
Gendarmes	00004M	266-479	270-415	23
Major	00007M	485-612	419-513	1
Maréchaux des logis chefs de gendarmerie	00003M	332-485	314-419	3

Présentation économique des dépenses

Récapitulatif générale pour l'exercice 2001 (situation provisoire au 26 février 2002) (1)

Nomenclature économique	Paiements (€)
Achats	677.457
Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis	23.792
Fournitures non stockables	653.665
Prestations externes	4.197.450
Sous-traitance (services)	75.961
Locations et redevances de crédit-bail	192.013
Entretien et réparations	583.692
Contrats d'études (sauf études liées à la réalisation d'une immobilisation)	247.407
Documentation, publicité, relations publiques	122.068
Transports et déplacements	614.154
Frais de poste et télécommunications	664.949
Divers	1.697.206
Subventions	1.464.238
Subventions aux autres administrations publiques	1.463.452
Subventions aux ménages et aux associations	785
Assistance et opérations diverses de répartition	2.083
Aide sociale	2.083
Charges de personnel	11.138.260
Rémunérations principales	6.269.115
Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives)	2.579.028
Primes et indemnités versées aux personnels militaires	363.757
Autres charges connexes au traitement	515.007
Cotisations sociales part de l'Etat	1.259.871
Prestations sociales obligatoires	149.055
Prestations sociales et versements facultatifs	2.426
Impôts et autres charges de gestion courante	104.457
Impôts et taxes et versements assimilés	104.457
Immobilisations	8.087.733
Immobilisations incorporelles	558.846
Acquisitions de bâtiments, travaux et constructions	453.544
Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations	630.654
Matériel technique	3.357.764
Matériel informatique et télématique	2.748.375
Autres immobilisations corporelles	338.551
Total :	25.671.678

(1) Cette situation est établie sur la base de la codification économique de 2001. Le total des montants des lignes les plus fines de la nomenclature économique peut être différent du total de la ligne de regroupement, en l'absence de précisions suffisantes sur certains paragraphes.

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES ORDINAIRES						
TITRE III - Moyens des services						
1ère partie - Personnel.						
Rémunérations d'activité						
31-01	Rémunérations des personnels	4.834.664 (218)	5.965.098 (234)	6.535.768 (241)	7.307.919 (267)	8.212.990 (278)
31-02	Indemnités et allocations diverses	1.525.222	1.926.075	2.257.792	2.861.863	3.380.274
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	6.359.886	7.891.173	8.793.560	10.169.782	11.593.264
	Effectifs	(218)	(234)	(241)	(267)	(278)
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales						
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat	714.377	863.350	1.045.190	1.540.170	1.819.496
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat	117.186	145.069	178.474	212.122	262.359
33-92	Autres dépenses d'action sociale <i>Libellé modifié en 2001</i>	7.859	7.859	7.859	7.859	7.859
Totaux pour la 3ème partie :						
	CP	839.422	1.016.278	1.231.523	1.760.151	2.089.714
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services						
34-95	Dépenses d'informatique et de télématique <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-98	Moyens de fonctionnement des services	7.271.762	8.086.602	8.828.308	9.088.538	9.398.469
Totaux pour la 4ème partie :						
	CP	7.271.762	8.086.602	8.828.308	9.088.538	9.398.469
6ème partie - Subventions de fonctionnement						
36-10	Institut des hautes études de défense nationale. Subvention de fonctionnement <i>Chapitre créé en 2001</i>	"	"	"	1.463.452	1.495.325
Totaux pour la 6ème partie :						
	CP	"	"	"	1.463.452	1.495.325
7ème partie - Dépenses diverses						
37-02	Programme civil de défense. Recensement, statistiques, formation et information <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	"	"	"	"	"
Totaux pour le titre III :						
	CP	14.471.070	16.994.053	18.853.391	22.481.923	24.576.772
	Effectifs	(218)	(234)	(241)	(267)	(278)
Totaux pour les dépenses ordinaires						
	CP	14.471.070	16.994.053	18.853.391	22.481.923	24.576.772
	Effectifs	(218)	(234)	(241)	(267)	(278)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES EN CAPITAL						
TITRE V - Investissements exécutés par l'Etat						
7ème partie - Equipements administratif et divers						
57-03	Equipement et matériel <i>Libellé modifié en 1998</i>	3.670.000 (3.506.000)	2.954.000 (3.201.000)	5.031.000 (7.622.000)	7.013.000 (6.403.000)	14.787.000 (32.930.000)
57-05	Secrétariat général de la défense nationale. Equipement et matériel <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	3.670.000	2.954.000	5.031.000	7.013.000	14.787.000
	AP	(3.506.000)	(3.201.000)	(7.622.000)	(6.403.000)	(32.930.000)
Totaux pour le titre V :						
	CP	3.670.000	2.954.000	5.031.000	7.013.000	14.787.000
	AP	(3.506.000)	(3.201.000)	(7.622.000)	(6.403.000)	(32.930.000)
Totaux pour les dépenses en capital						
	CP	3.670.000	2.954.000	5.031.000	7.013.000	14.787.000
	AP	(3.506.000)	(3.201.000)	(7.622.000)	(6.403.000)	(32.930.000)
Totaux généraux :						
	CP	18.141.070	19.948.053	23.884.391	29.494.923	39.363.772
	AP	(3.506.000)	(3.201.000)	(7.622.000)	(6.403.000)	(32.930.000)
	Effectifs	(218)	(234)	(241)	(267)	(278)